GCM Objectif 18

Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences

Problèmes

Les travailleuses migrantes sont souvent concentrées dans des secteurs informels et non réglementés où la rémunération est faible et la protection sociale limitée, et où elles sont exposées à un risque accru d'exploitation par le travail, de servitude et de mauvais traitements, y compris la violence sexuelle et sexiste.

Pour s'attaquer à ces inégalités sexistes omniprésentes, il convient de régulariser et de professionnaliser le travail des femmes migrantes, y compris les soins à la personne, les travaux de nettoyage et les tâches agricoles et domestiques qu'elles réalisent. Les régimes de visa et de permis de travail devraient tenir compte de la richesse des compétences et expériences des femmes migrantes.

Le fossé numérique entre les sexes doit être comblé pour les femmes et les filles migrantes, en particulier pour les plus pauvres d'entre elles, celles qui sont peu éduquées, celles qui présentent un handicap et celles qui vivent dans des régions rurales et isolées.

Mesures

- Développer des régimes de visa et de permis de travail qui offrent à tous les migrants les mêmes chances et le même accès au marché du travail formel.
- Mettre en place des politiques d'emploi inclusives qui prévoient l'égalité des chances et de traitement des femmes migrantes sur le marché du travail, y compris par la reconnaissance des compétences et qualifications existantes ainsi que par une

Copyright © UN Women 2026

formation professionnelle et un perfectionnement des compétences ciblés.

- Adopter des politiques sur la reconnaissance des qualifications étrangères et des acquis préalables qui accélèreront l'intégration dans l'économie du pays d'accueil.
- Mettre en place, à l'échelle bilatérale, régionale ou multilatérale, des accords de reconnaissance mutuelle soucieux des sexospécificités qui mentionnent explicitement la reconnaissance des compétences des travailleuses migrantes.
- Mener une évaluation exhaustive des réalités et possibilités du marché du travail pour les femmes : reconnaître les secteurs dans lesquels travaillent les femmes migrantes, identifier les obstacles empêchant l'accès à davantage de secteurs, et s'attaquer à ces obstacles grâce au perfectionnement inclusif des compétences et à une mobilisation du secteur privé.
- Régulariser, professionnaliser et rémunérer correctement les soins à la personne, les travaux de nettoyage, et les tâches agricoles et domestiques réalisés par les femmes migrantes.
- Garantir un accès total et sur un pied d'égalité à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, à la formation continue et à la formation professionnelle pour toutes les femmes et filles migrantes.
- Garantir l'accès aux technologies de l'information et à Internet, y compris à des formations d'initiation à l'informatique et à des activités sûres de perfectionnement des compétences en ligne gratuites ou à un coût abordable pour les femmes et les filles migrantes.
- Élaborer des documents normalisés présentant les compétences que les femmes migrantes ont acquises en cours d'emploi ou grâce à la formation, y compris dans les secteurs du travail domestique et des soins.
- COVID-19 : Assurer la reconnaissance des compétences pour les femmes migrantes qui exercent des professions de santé et attendent l'accréditation de leurs certificats pour pouvoir fournir des services essentiels dans les pays d'accueil durant la pandémie.

Copyright © UN Women 2026

Liste d’actions

Question	Oui	Pas encore
Votre pays a-t-il mené une analyse pour identifier les obstacles sexospécifiques entravant l’accès des femmes au marché du travail ?	○	○
Votre pays reconnaît-il les qualifications obtenues à l’étranger comme équivalentes à celles qui ont été obtenues dans le pays ?	○	○
Les femmes migrantes bénéficient-elles d’un accès égal aux régimes de permis de travail conformément à leurs compétences et qualifications ?	○	○
Votre pays a-t-il conclu des accords de reconnaissance mutuelle bilatéraux, régionaux ou multilatéraux soucieux des sexospécificités qui mentionnent expressément la reconnaissance des compétences des travailleuses migrantes ?	○	○
Votre pays s’est-il doté de politiques qui reconnaissent et régularisent les travaux domestiques et les soins à la personne conformément à la Recommandation (n° 204) de l’Organisation internationale du Travail (OIT) sur la transition de l’économie informelle vers l’économie formelle de 2015 ?	○	○
Les femmes et les filles migrantes bénéficient-elles d’un accès égal à l’enseignement primaire, secondaire et supérieur et à la formation professionnelle ?	○	○

Copyright © UN Women 2026

Question	Oui	Pas encore
Votre pays garantit-il l'accès gratuit ou bon marché aux technologies de l'information et à Internet, y compris à des formations en informatique et des activités sûres de perfectionnement des compétences en ligne gratuites ou à un prix abordable pour les femmes et les filles migrantes ?	○	○
Les travailleuses migrantes peuvent-elles librement changer d'emploi sans mettre en péril leur statut au regard de l'immigration ?	○	○
• Dans l'affirmative, cette possibilité concerne-t-elle également les femmes migrantes qui effectuent des travaux domestiques et agricoles ?	○	○
Votre pays dispose-t-il d'un système normalisé permettant de documenter les compétences acquises par les femmes migrantes en cours d'emploi ou grâce à la formation ?	○	○
COVID-19 : Votre pays facilite-t-il la reconnaissance des compétences pour permettre aux femmes migrantes de fournir des services essentiels dans les pays d'accueil durant la pandémie ?	○	○

Copyright © UN Women 2026